



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT** État de Vaud

### **30 millions de francs pour soutenir les travaux routiers communaux sur les routes cantonales**

**Le Conseil d'État soumet au Grand Conseil une demande de crédit-cadre de 30 millions de francs visant à subventionner les travaux communaux sur les routes cantonales, en et hors traversée de localité. L'octroi de ce nouveau crédit-cadre permettra d'accompagner les Communes sur une période comprise entre quatre et dix ans.**

Les routes cantonales jouent un rôle essentiel en assurant la liaison entre les différentes régions du territoire vaudois. La loi sur les routes (LRou) confie l'entretien des routes cantonales à la fois à l'État (hors traversée de localité) et aux Communes (en traversée de localité). Elle prévoit la possibilité pour ces dernières de bénéficier d'un soutien financier cantonal pour ces travaux.

Deux dispositions légales encadrent ce processus de subventionnement, à savoir les articles 54 et 56 de la loi sur les routes. L'article 54 permet au Canton de financer la moitié des frais de construction et d'acquisition de terrains pour les trottoirs, les baies d'arrêt de bus et les pistes cyclables hors traversée de localité, à la charge des communes territoriales. L'article 56 prévoit quant à lui la prise en charge, à hauteur de 50% au maximum, des frais de construction, de correction et d'entretien constructif des routes cantonales en traversée de localité.

En 2013, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit-cadre de 40 millions de francs destiné au financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité pour la période 2014 à 2020. En 2019, ce décret a été prolongé de cinq années supplémentaires, confirmant la volonté des autorités cantonales de maintenir un soutien durable aux Communes.

Aujourd'hui, ce crédit-cadre est totalement engagé. Le deuxième crédit-cadre sollicité auprès du Grand Conseil permettra d'assurer la poursuite du soutien cantonal aux Communes vaudoises à travers de nouvelles conventions, pour une durée comprise entre 4 et 10 ans.

Pour rappel, entre 2014 et 2025, plus de 600 projets routiers communaux dans les

localités ont bénéficié d'un financement cantonal. Avec cette nouvelle demande de financement, le Conseil d'État réaffirme son engagement à accompagner les Communes dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures routières, essentielles au bon fonctionnement du territoire.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 15 juin 2026

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat et Cheffe du département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, [021 316 70 01](tel:0213167001)

DICIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes, [021 316 70 40](tel:0213167040) ou [079 756 52 93](tel:0797565293)

[EMPD Crédit-cadre de 30 millions de francs visant à subventionner les travaux communaux sur les routes cantonales](#)